

## Questionnaire concernant le projet de consultation sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF)

### Réponse du PDC suisse

#### Généralités

##### 1) Grandes lignes du projet

a) Etes-vous d'accord avec les objectifs généraux du projet?

**Oui.**

b) Etes-vous d'accord que le FAIF fasse office de contre-projet direct à l'initiative TP?

**Oui.**

c) Etes-vous d'accord avec la création d'un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) pour financer l'infrastructure ferroviaire?

**Oui.**

d) Etes-vous d'accord que le FAIF comprenne aussi une première tranche de mesures de construction concrètes?

**Oui.**

e) Etes-vous d'accord que, par rapport à aujourd'hui, des fonds supplémentaires soient versés au FIF?

**Oui.**

#### Questions concernant le financement

##### 2) Que pensez-vous du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)?

a) Etes-vous d'accord que ce fonds serve à financer l'exploitation, le maintien de l'appareil de production et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire?

**Oui.**

b) Etes-vous d'accord que ce fonds soit de durée indéterminée? Si tel n'est pas le cas, quelle durée proposez-vous?

**Oui.**

##### 3) Que pensez-vous des recettes proposées du fonds?

a) Etes-vous d'accord que les ressources actuellement affectées temporairement au fonds FTP soient versées dans le même cadre au FIF?

**Oui.**

b) Etes-vous d'accord que les fonds provenant jusqu'ici du budget fédéral ordinaire pour financer l'exploitation et le maintien de la capacité de l'infrastructure des CFF et des chemins de fer privés soient versés au FIF?

**Oui. Le PDC demande en outre que la participation financière de la Confédération à partir du budget ordinaire au Fonds d'infrastructure ferroviaire ait une croissance annuelle minimum équivalente à la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB).**

c) Etes-vous d'accord avec les nouvelles sources de financement proposées (augmentation du prix des sillons, déduction forfaitaire des frais de transport pour l'impôt fédéral direct, contribution des cantons)?

**Le PDC soutient une partie des nouvelles sources de financement proposées, mais propose des modifications concernant la répartition des montants :**

- **Financement par les utilisateurs** : pas de deuxième étape d'augmentation des prix (réduction de la contribution des utilisateurs à 200 millions de francs pour la période 2013-2025) ; l'augmentation des tarifs pour la deuxième classe ne devrait pas dépasser annuellement le niveau de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les augmentations pourraient être plus substantielles pour la première classe.
- **Déduction fiscale des frais de transport** : une majorité du PDC demande que la déduction forfaitaire des frais de transport soit relevée au niveau du prix d'un Abonnement Général CFF deuxième classe (3400 francs dès le 11 décembre 2011). Une forte minorité du PDC s'oppose à toute forfaitisation de la déduction fiscale des frais de transports.
- **Contribution des cantons** : le PDC estime que la participation des cantons au financement de l'infrastructure de transport est légitime, mais demande qu'ils soient consultés lors de la fixation de leur participation financière à l'infrastructure de transport.

d) Si vous avez répondu par non à une ou à plusieurs des questions précédentes, à quelles autres sources de financement donneriez-vous la préférence?

**1) Participation de la Confédération à hauteur de 300 millions de francs par année aux besoins supplémentaires en matière de transport, via un financement spécial pour les transports ferroviaires.**

#### 4) Répercussions sur les cantons?

a) Etes-vous d'accord que le nouveau FIF serve aussi à financer l'intégralité de projets d'aménagement destinés avant tout au trafic d'agglomération, sachant que cela contribuera indirectement à soulager les finances cantonales?

**Oui.**

b) Etes-vous d'accord que les cantons versent une contribution de près de 300 millions de francs par année dans le FIF?

**Voir réponse 3c.**

c) Si tel n'est pas le cas: les cantons devraient-ils verser une contribution plus basse, plus élevée ou ne verser aucune contribution?

**Voir réponse 3c.**

d) Etes-vous d'accord que la contribution des cantons soit fixée en fonction d'une certaine clé de répartition?

**Voir réponse 3c.**

e) A votre avis, quelle clé de répartition tiendrait le mieux compte du bénéfice retiré par les cantons?

**Voir réponse 3c.**

f) Etes-vous d'accord que la déduction forfaitaire des frais de transport soit limitée à l'impôt fédéral direct?

**Voir réponse 3c.**

g) Le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés – à l'exception de l'infrastructure d'importance nationale – doit-il continuer d'être conjointement assuré par la Confédération et les cantons (réglementation actuelle / réglementation FAIF) ou devrait-il – avec la compensation financière correspondante des cantons – dorénavant relever entièrement du FIF?

**Oui.**

5) Que pensez-vous du préfinancement et du cofinancement par les cantons?

a) Etes-vous d'accord que les cantons puissent, à certaines conditions, préfinancer certains projets?

**Oui. Tous les cantons n'ont toutefois pas la capacité financière pour préfinancer des projets d'infrastructures. Il s'agit donc d'analyser les possibilités pour les cantons à faible capacité financière de recourir à ces préfinancements, et de proposer le cas échéant des solutions adaptées à leur situation.**

b) Etes-vous d'accord que les cantons puissent, à certaines conditions, cofinancer certains projets?

**Oui.**

c) Etes-vous d'accord avec les conditions décrites?

**Oui.**

Questions relatives à l'aménagement de l'offre et de l'infrastructure ferroviaire

6) Comment évaluez-vous la perspective à long terme?

a) Etes-vous d'accord avec le développement du réseau ferroviaire suisse en fonction des trois pôles « compléter le système des nœuds », « accroître les fréquences et les capacités » et « accroître la vitesse »?

**Oui.**

b) Etes-vous d'accord que la priorité soit accordée aux deux pôles « compléter le système des nœuds », « accroître les fréquences et les capacités » par rapport au pôle « accroître la vitesse » ?

**Oui. Cette hiérarchisation des objectifs doit toutefois être évaluée de manière régionale, respectivement selon la ligne concernée.**

c) Etes-vous d'accord avec les objectifs de la perspective à long terme pour le trafic des voyageurs et le trafic longues distances? Si tel n'est pas le cas, que proposez-vous?

**Oui.**

7) Que pensez-vous du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (STEP)?

a) Etes-vous d'accord avec la direction générale du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire ?

**Oui.**

b) Etes-vous d'accord que la cadence semi-horaire soit étendue dans le trafic longues distances?

**Oui.**

c) Etes-vous d'accord que, à long terme, la cadence au quart d'heure soit introduite sur les tronçons très fréquentés (RER et trafic longues distances)?

**Oui.**

d) Etes-vous d'accord que l'on cherche aussi à réduire les temps de parcours en accroissant les capacités?

**Oui, en particulier là où le temps de trajet avec les transports publics est significativement plus élevé que via les moyens de transport individuels.**

e) Etes-vous d'accord avec les mesures visant à renforcer la compétitivité du trafic ferroviaire des marchandises et à garantir plus durablement le trafic par wagons complets isolés en Suisse?

**Oui.**

f) Etes-vous d'accord que des mesures soient aussi prévues pour les chemins de fer privés?

**Oui.**

g) Etes-vous d'accord que l'aménagement ne soit pas planifié et réalisé d'une seule traite, mais en plusieurs étapes d'aménagement?

**Oui.**

8) Que pensez-vous de l'étape d'aménagement 2025 proposée?

a) Etes-vous d'accord avec les objectifs de l'étape d'aménagement 2025?

**Oui.**

b) Etes-vous d'accord avec les projets proposés pour l'étape d'aménagement 2025?

**Oui.**

c) Si tel n'est pas le cas, quels projets estimez-vous plus urgents?

**Voir réponse 8b.**

d) Etes-vous d'accord avec le montant prévu pour l'étape d'aménagement 2025 (3,5 milliards de francs)?

**Oui. Ce montant prévu doit toutefois pouvoir être rediscuté et réévalué si des projets urgents doivent impérativement être réalisés durant la première étape d'aménagement.**

e) Si vous accordiez la préférence à une étape d'aménagement plus étendue, quelle serait-elle? Et par quels moyens supplémentaires serait-elle financée?

---

9) Soutenez-vous les adaptations de la loi fédérale sur le développement de l'infrastructure ferroviaire (LDIF)?

**Oui.**

Autres remarques

10) Avez-vous d'autres remarques sur le projet de consultation?

**Non.**